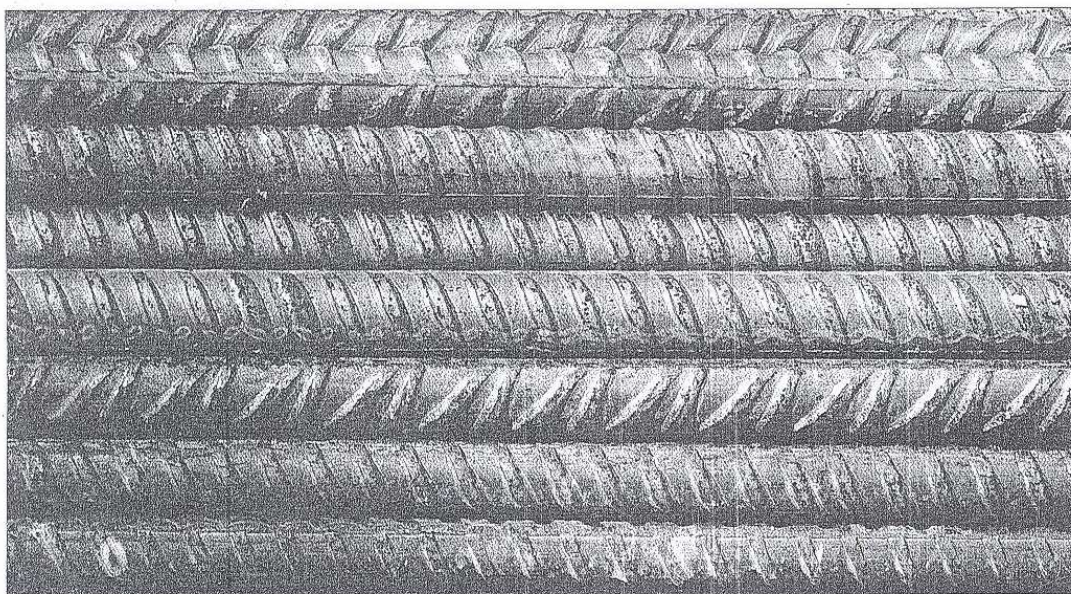


Deux ans de répit seulement pour les producteurs de fer à béton et fil machine



La mesure de sauvegarde est appliquée pour 2014 et 2015 avec une augmentation des contingents à hauteur de 10% en 2015.

Le ministère chargé du Commerce extérieur avait projeté, dans un premier temps, d'appliquer une mesure de sauvegarde en faveur de cette branche pour une durée de quatre ans. Finalement, elle ne concernera que 2014 et 2015.

Victoire en demi-teinte pour les producteurs nationaux de fer à béton et fil machine dans leur bataille contre les importations. Finalement, ils n'ont droit qu'à deux ans de répit, alors que le ministère du Commerce extérieur avait projeté, dans un premier temps, d'appliquer une mesure de sauvegarde définitive en faveur de cette branche de la production nationale pour une durée de quatre ans. C'est ce qu'indique le rapport définitif du ministère sur ce dossier. La mesure de sauvegarde définitive est donc appliquée pour 2014 et 2015 avec une augmentation des contingents à hauteur de 10% en 2015. Cette mesure consiste en l'imposition d'un droit additionnel spécifique de l'ordre de 0,55 DH par kilogramme applicable au-delà d'un contingent de 100 000 tonnes pour

le fil machine et de 60 000 tonnes pour le fer à béton. Le département ministériel précise, toutefois, que le droit additionnel envisagé ne s'appliquera pas aux importations de fil machine et fer à béton originaires des pays ou territoires douaniers des pays en développement, membres de l'OMC et ce, conformément à la loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale.

Il est à rappeler que cette branche avait bénéficié d'une mesure de sauvegarde provisoire consistant en l'application d'un droit additionnel de 0,55 DH/kg sur le rond à béton au-delà du contingent de 37 000 tonnes pour le fil machine et de 10 500 tonnes pour le rond à béton. Cette mesure provisoire, qui avait pris effet le 31 mai 2013, était valable pour 200 jours. Cette

mesure a fait suite à une enquête de sauvegarde, initiée par le ministère, le 25 septembre 2012, afin de déterminer si le fer à béton et fil machine ont été importés en quantités tellement accrues, dans l'absolu ou par rapport à la production nationale dans des conditions telles qu'elles causent ou menacent de causer un dommage grave à la branche de production nationale. Ce dommage a été prouvé. Mais, le ministère voulait prendre davantage de précautions, notamment en organisant le 10 juin dernier une audition publique pour les parties concernées, avant de passer à une mesure définitive. À la suite de cette audition, le ministère a publié le 27 novembre dernier un rapport où il a projeté d'appliquer une mesure

de sauvegarde définitive en faveur de cette branche pour une durée de quatre ans. Celle-ci a été ramenée en fin de compte à deux ans, dans le récent avis du ministère.

Cette mesure de sauvegarde est justifiée par les dommages qu'a subis la production nationale du fait des importations massives.

D'autant plus que, d'après le ministère, la majeure partie des unités de production de fil machine et fer à béton sont des entreprises jeunes en développement qui ont effectué, au cours des cinq dernières années, d'importants investissements qui doivent désormais être exploités pour permettre la consolidation de l'industrie. En effet, indique la même source, après avoir doublé en 2012 par rapport à 2011, les importations du fil machine et du fer à béton ont continué leur tendance haussière en 2013. Pour le premier semestre 2013, les importations de fil machine ont atteint 126 503 tonnes avec une hausse de 84% par rapport à la même période de 2012. Celles du fer à béton

Au cours du premier semestre 2013, les importations de fil machine ont grimpé de 84% et celles du fer à béton de 232,5%.

se sont élevées à 122 047 tonnes avec une hausse de l'ordre de 232,5% par rapport au premier semestre 2012.

Autre indicateur révélateur : en termes relatifs, ajoute le ministère, l'indice du rapport entre les importations et la production nationale de fil machine a atteint 164 en 2011

et s'est fortement apprécié, atteignant 424 au terme des neuf premiers mois de l'année 2012.

Celui du rond à béton est ressorti à 220 sur la même période. ■

Lahcen Oudoud